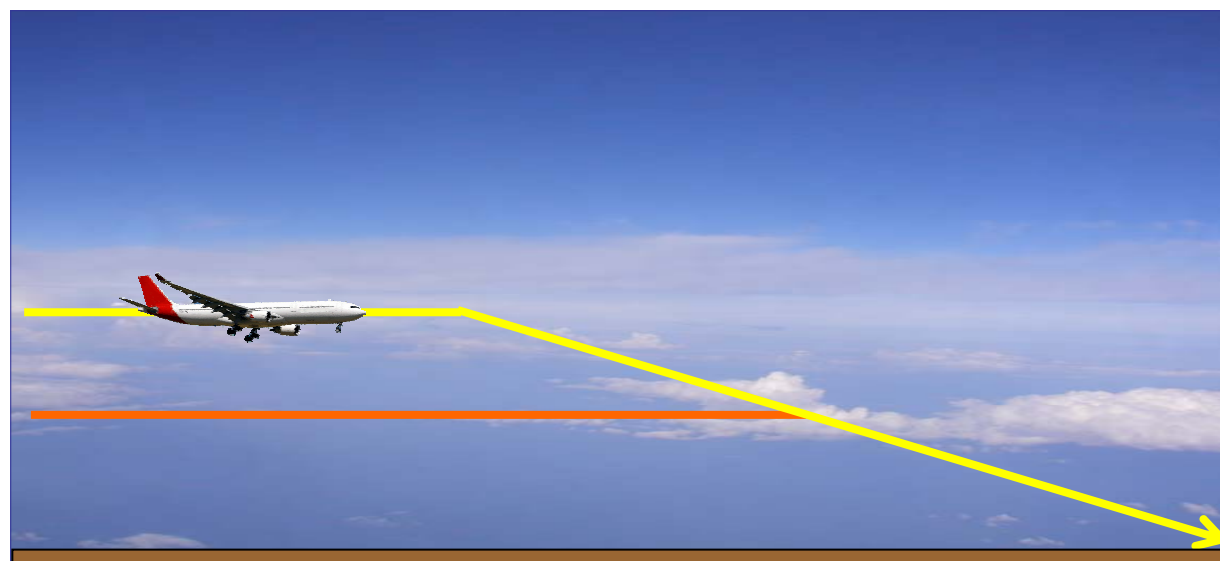




MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Fascicule modificatif au projet de modification permanente de la circulation aérienne des procédures d'approche aux instruments de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

SOMMAIRE

DESCRIPTION	5
3 - NOTICE EXPLICATIVE	8
3.3. COMPARAISON DE L’IMPACT DES SURVOLS	9
3.3.1. LDEN face à l’est.....	9
3.3.3. En configuration face à l’est.....	10
3.4. SYNTHÈSE DE L’ÉVALUATION DES POPULATIONS IMPACTÉES.....	15
4 - PLAN DE SITUATION	17
4.1. COMMUNES CONCERNÉES PAR L’ENQUÊTE PUBLIQUE	17
4.2. ÉVALUATION DES POPULATIONS IMPACTÉES PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE	21
4.2.1. Populations impactées par chacun des indicateurs en face à l’est.....	21
4.2.2. Population survolée avant et après pour chacun des indicateurs en face à l’est	24
TABLE DES ILLUSTRATIONS	26

Description

Lors des premières réunions de concertation et notamment lors des rencontres du Grand Roissy, le 25 janvier 2011, certaines observations ont fait apparaître la nécessité d’amender le projet de modification permanente de la circulation aérienne des procédures d’approche aux instruments de l’aérodrome de Paris-Charles de Gaulle.

Afin d’examiner des hypothèses de nature à assurer la diminution des nuisances induites par le survol des zones habitées autour de l’aéroport de Paris-Charles de Gaulle, la Direction générale de l’aviation civile a redéfini le projet précité.

Cette modification concerne 14 nouvelles communes et consiste à proposer, en configuration face à l’est, un recul du point de convergence sur l’axe du doublet nord, pour éviter d’aggraver les survols des noyaux denses de l’agglomération de Cergy-Pontoise. Le reste du dispositif est inchangé.

L’enquête publique porte donc, en face à l’est, sur le projet exposé dans le présent document. La convergence sur l’axe du doublet nord en face à l’est est réalisée 3 miles nautiques (environ 5 km) en amont par rapport au projet contenu dans le document principal.

La numérotation du présent document reprend celle du document principal.

Le tableau suivant permet d’effectuer la correspondance entre le présent document et le document principal.

Tableau 1 : Tableau de correspondance		
	Page du présent document	Page correspondante du document principal
Communes concernées par l'enquête	7	9
Comparaison de l'impact des survols		
LDEN en face à l'est (inchangé)	9	37
Tout autre indicateur en face à l'est	10-14	44-48
Synthèse de l'évaluation		
Synthèse en face à l'est	15	50
Bilan global	16	51
Plan de situation		
Enveloppes LORTA en face à l'est	18-19	72-73
Évaluation des populations impactées (en face à l'est)		
Populations impactées pour chacun des indicateurs	21-23	79-81
Population survolée avant et après pour chacun des indicateurs	24-25	82-83

Les calculs ont été refaits pour s'assurer que les flux hors enquête publique le restaient mais ils ne font pas l'objet de graphiques formels.

Page laissée intentionnellement blanche

COMMUNES CONCERNÉES PAR L’ENQUÊTE :

Les communes des zones nouvellement survolées, siège de l’enquête publique, sont au nombre de 174 (138 différentes), réparties sur les 5 départements de l’Aisne, de l’Oise, de Seine-et-Marne, du Val-d’Oise et des Yvelines. La liste ci-dessous détaille les communes par flux (point d’entrée-piste). Certaines communes sont concernées par plusieurs modifications :

Configuration face à l’ouest

→ BALOD – 26L

Département de l’Aisne (5)

Bézu-le-Guéry	Charly-sur-Marne	Crouttes-sur-Marne
Montreuil-aux-Lions	Villiers-Saint-Denis	

Département de la Seine-et-Marne (24)

Bussièrès	Chamigny	Citry
Cocherel	Congis-sur-Thérouanne	Dhuisy
Jouarre	La Ferté-sous-Jouarre	Lizy-sur-Ourcq
Luzancy	Mary-sur-Marne	Méry-sur-Marne
Nanteuil-sur-Marne	Ocquerre	Pierre-Levée
Reuil-en-Brie	Saâcy-sur-Marne	Saint-Cyr-sur-Morin
Sainte-Aulde	Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	Signy-Signets
Tancrou	Vendrest	Villemareuil

→ LORTA – 26L

Département de l’Aisne (13)

Azy-sur-Marne	Bézu-le-Guéry	Bonneil
Charly-sur-Marne	Chézy-sur-Marne	Coupru
Crouttes-sur-Marne	Domptin	Essômes-sur-Marne
Lucy-le-Bocage	Montreuil-aux-Lions	Romeny-sur-Marne
Villiers-Saint-Denis		

Département de la Seine-et-Marne (7)

Chamigny	Dhuisy	Jaignes
Luzancy	Méry-sur-Marne	Sainte-Aulde
Tancrou		

→ MERUE – 27R

Département de l’Aisne (13)

Brumetz	Chézy-en-Orxois	Dammard
Gandelu	Hautevesnes	La Ferté-Milon
Macogny	Marigny-en-Orxois	Marizy-Sainte-Geneviève
Monnes	Passy-en-Valois	Saint-Gengoulph
VeUILly-la-Poterie		

Département de l’Oise (1)

Marolles

Département de la Seine-et-Marne (9)

Coulombs-enValois	Crouy-sur-Ourcq	Germigny-sous-Coulombs
Le Plessis-Placy	Lizy-sur-Ourcq	May-en-Multien
Ocquerre	Trocy-en-Multien	Vendrest

→ OMAKO – 26L

Département de l’Aisne (22)

Azy-sur-Marne	Bézu-le-Guéry	Bonneil
Charly-sur-Marne	Chézy-sur-Marne	Coupru
Domptin	Essises	Essômes-sur-Marne
La Chapelle-sur-Chézy	Marigny-en-Orxois	Montfaucon
Montreuil-aux-Lions	Nesles-la-Montagne	Nogentel
Nogent-l’Artaud	Pavant	Romeny-sur-Marne
Saulchery	Viels-Maisons	Viffort
Villiers-Saint-Denis		

Département de la Seine-et-Marne (9)

Basseville	Cocherel	Congis-sur-Thérouanne
Dhuisy	Lizy-sur-Ourcq	Mary-sur-Marne
Ocquerre	Vendrest	Verdelot

Configuration face à l’est

→ LORTA – 09L

Département de l’Oise (1)

Bornel

Département des Yvelines (12)

AndréSy	Chanteloup-les-Vignes	Conflans-Sainte-Honorine
Évecquemont	Gaillon-sur-Montcient	Maurecourt
Meulan	Les Mureaux	Tessancourt-sur-Aubette
Triel-sur-Seine	Vaux-sur-Seine	Verneuil-sur-Seine

Département du Val-d’Oise (39)

Ableiges	Arronville	Avernes
Berville	Boisemont	Bréançon
Brignancourt	Cergy	Condécourt
Cormeilles-en-Vexin	Courcelles-sur-Viosne	Courdimanche
Épiais-Rhus	Frémainville	Frémecourt
Frouville	Gouzangrez	Grisy-les-Plâtres
Haravilliers	Le Heaulme	Herblay
Jouy-le-Moutier	Longuesse	Marines
Menouville	Menucourt	Montgeroult
Neuville-sur-Oise	Le Perchay	Puiseux-Pontoise
Sagy	Santeuil	Seraincourt
Théméricourt	Theuville	Us
Vallangoujard	Vauréal	Vigny

→ OMAKO -08R

Département des Yvelines (19)

Achères	Aigremont	AndréSy
Carrières-sous-Poissy	Chambourcy	Chanteloup-les-Vignes
Cresprières	Feucherolles	Fourqueux
Le Pecq	Le Vésinet	Les Alluets-le-Roi
Médan	Morainvilliers	Orgeval
Poissy	Saint-Germain-en-Laye	Triel-sur-Seine
Villennes-sur-Seine		

3 - Notice explicative

3.3. Comparaison de l'impact des survols

3.3.1. LDEN face à l'est

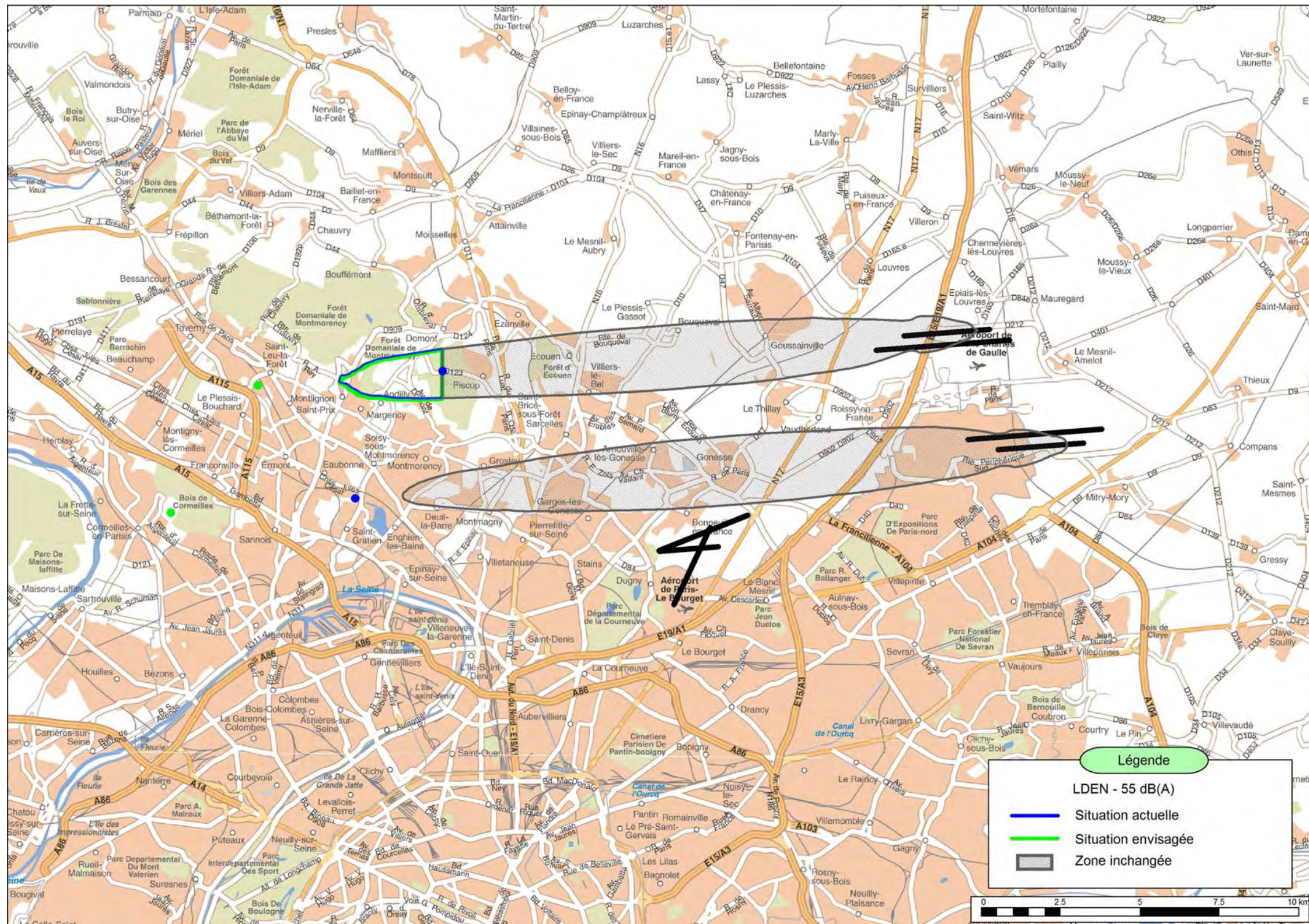


Figure 1 : Courbe LDEN 55 d'une journée de trafic en configuration face à l'est

3.3.3. En configuration face à l'est

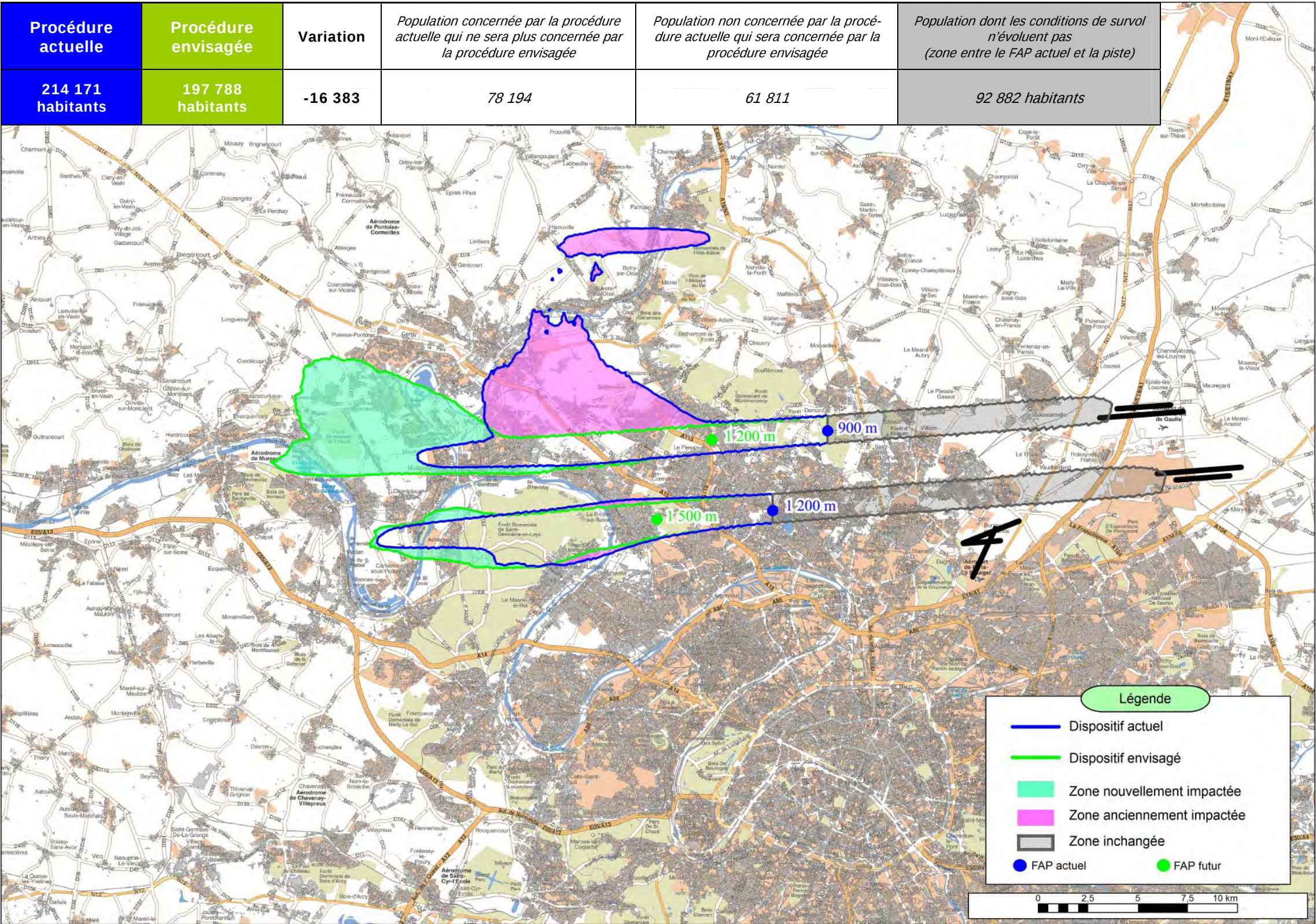


Figure 2 : Comparaison des zones concernées par au moins 30 vols par jour en dessous de 181 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est

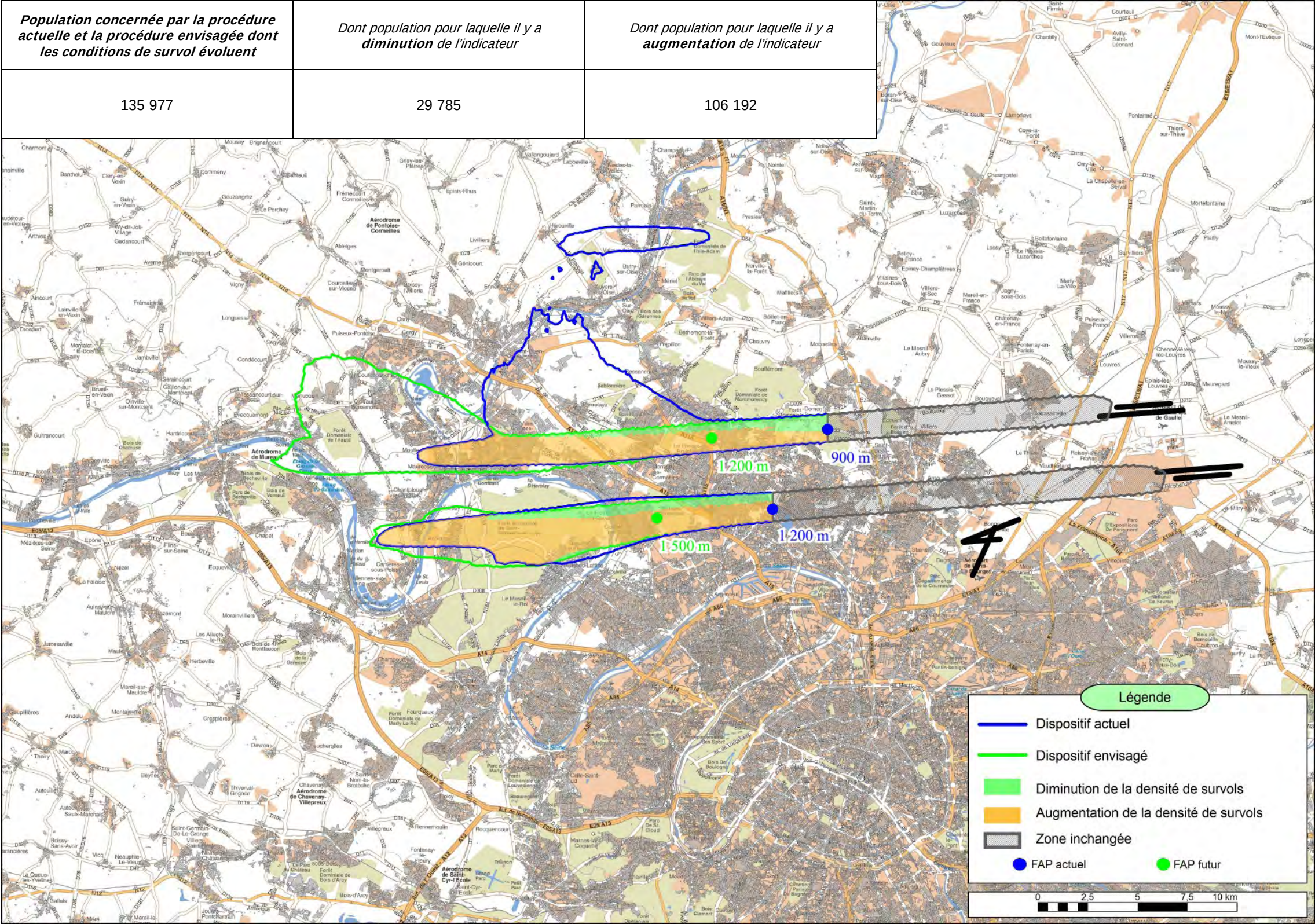


Figure 3 : Évolution de la densité de survol pour la zone concernée par au moins 30 vols par jour en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est

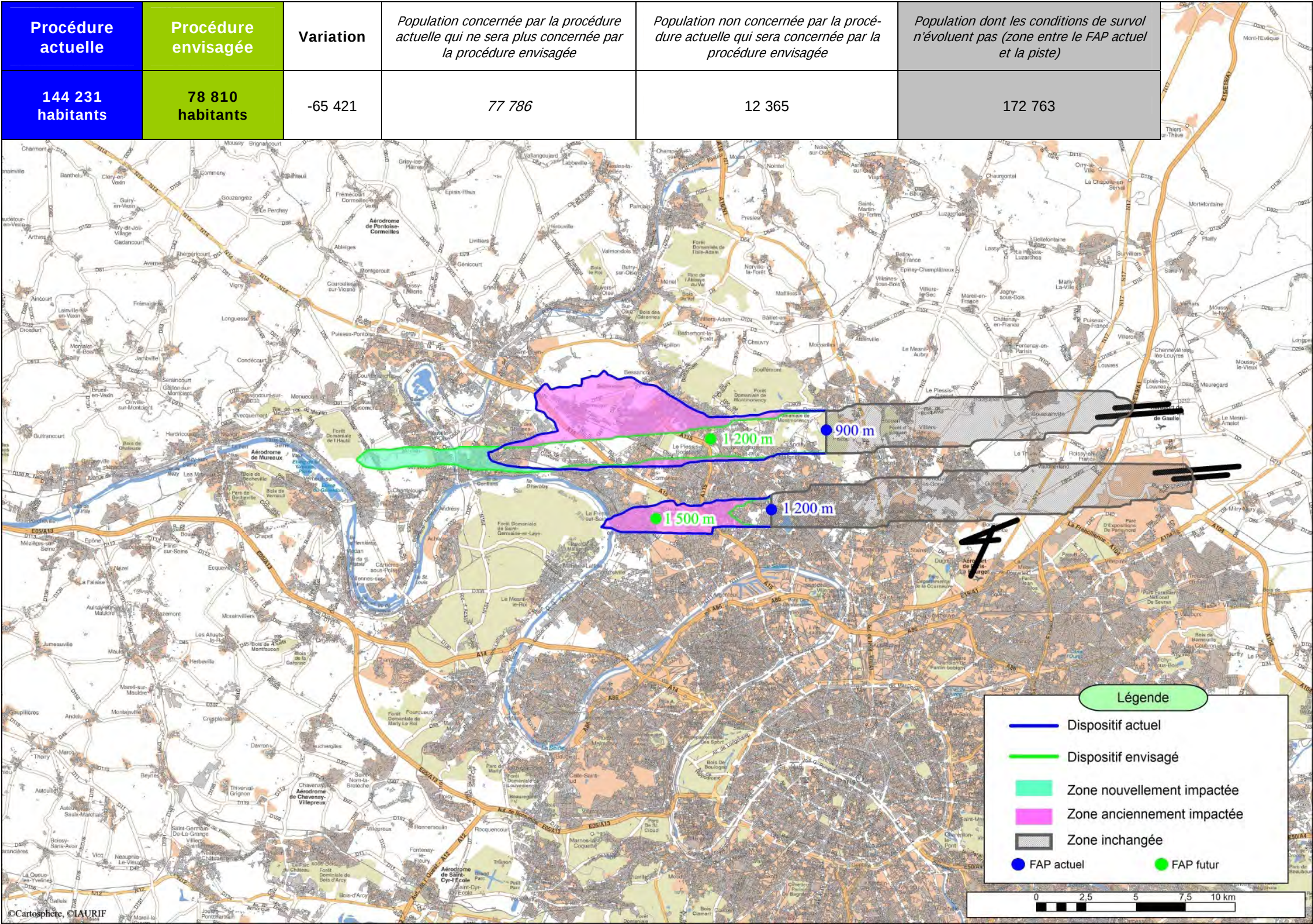


Figure 4 : Comparaison des zones concernées par plus de 25 événements sonores supérieurs à 65 dB en dessous de 181 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est

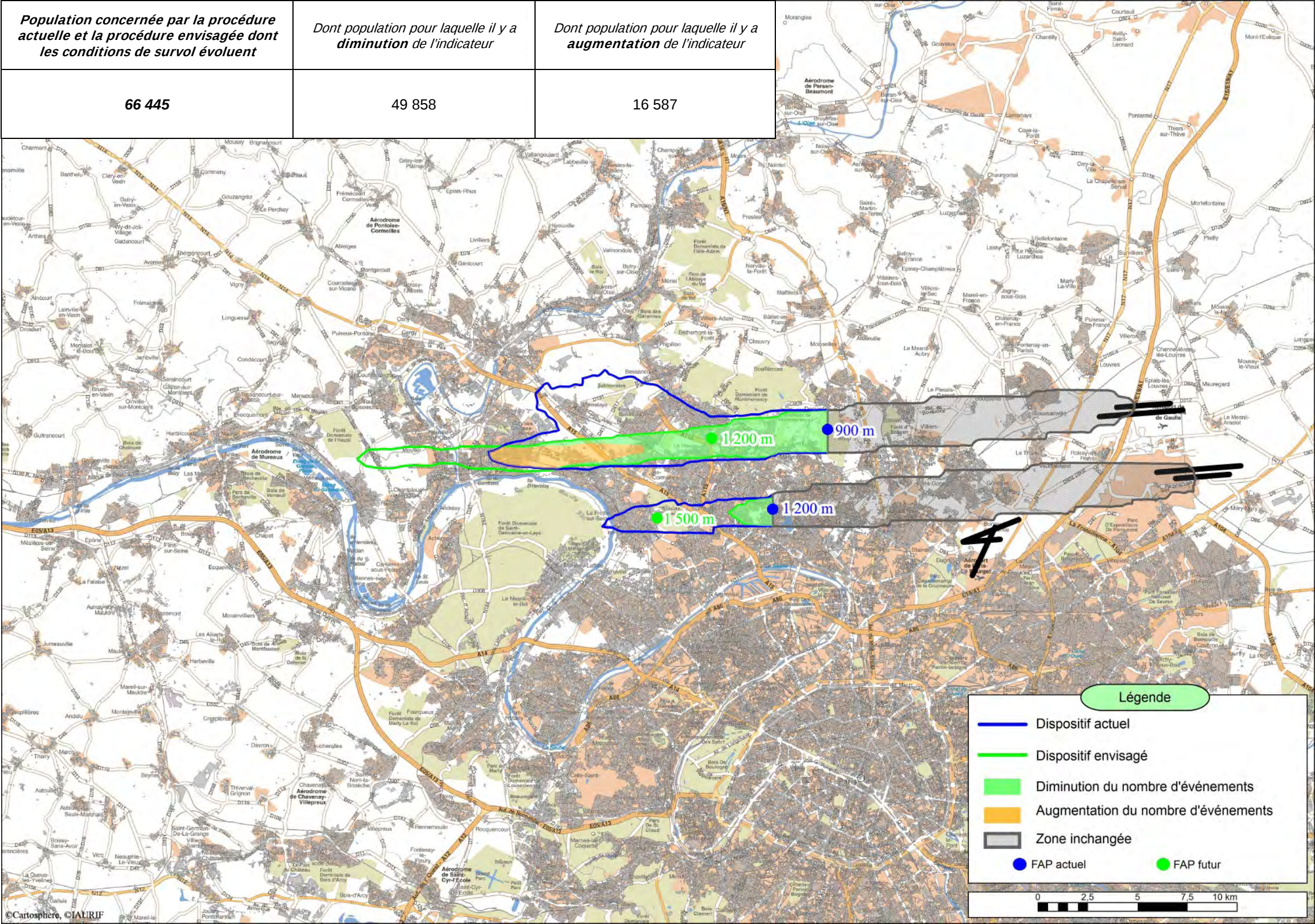


Figure 5 : Évolution du nombre d'événements pour la zone concernée par plus de 25 événements sonores supérieurs à 65 dB en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est

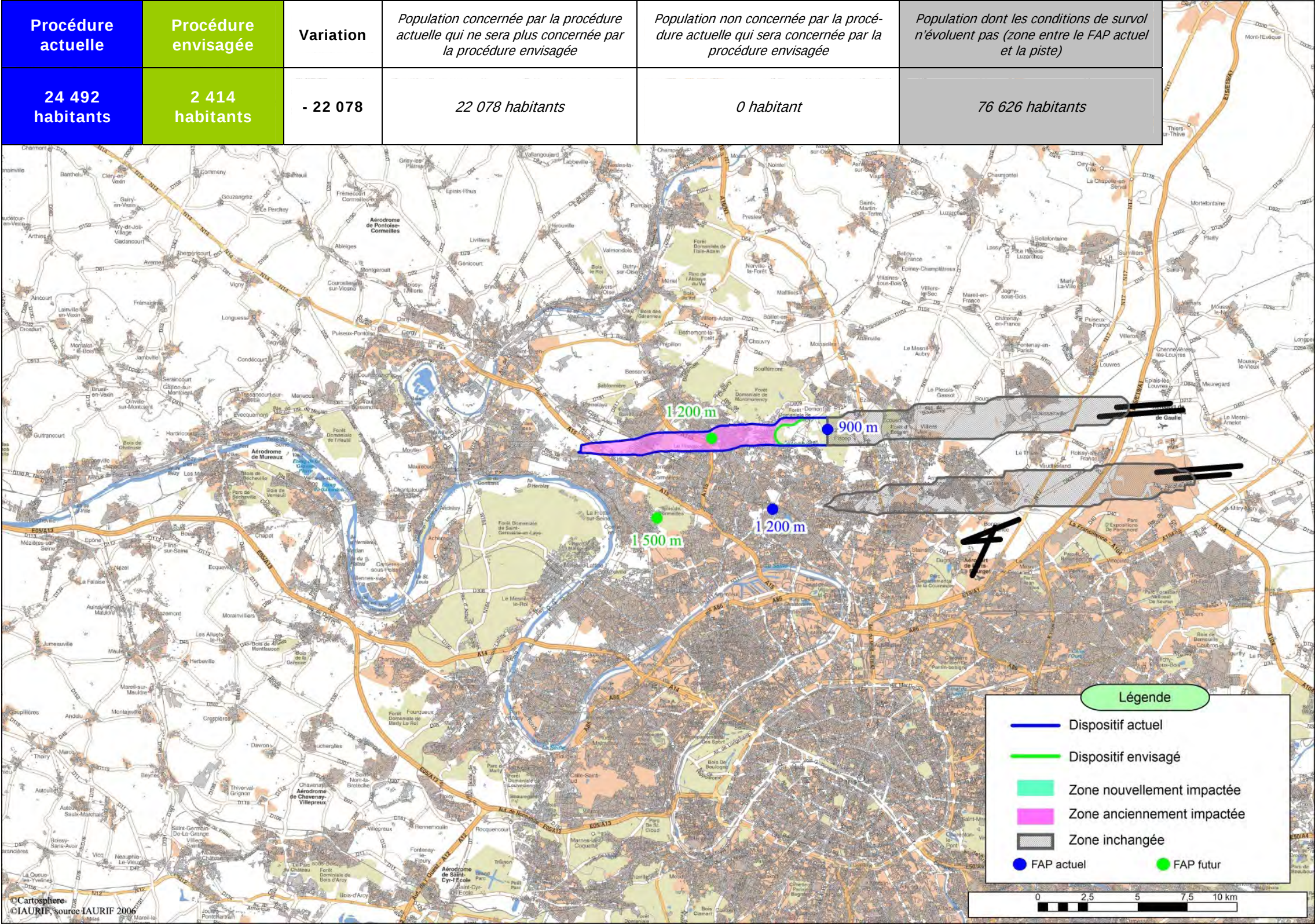


Figure 6 : Comparaison des zones concernées par plus de 25 événements sonores supérieurs à 68 dB en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est

3.4. Synthèse de l'évaluation des populations impactées

Tableau 2 : Synthèse Paris-Charles de Gaulle - Face à l'est								
	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population concernée par la procédure actuelle et la procédure envisagée dont les conditions de survol évoluent	Dont population pour laquelle il y a diminution de l'indicateur	Dont population pour laquelle il y a augmentation de l'indicateur
Zones survolées par au moins 30 avions par jour en dessous de 1981 mètres (D30)	214 171	197 788	-16 383	78 194	61 811	135 977	29 785	106 192
Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 65 dB (NA65 :25)	144 231	78 810	-65 421	77 786	12 365	66 445	49 858	16 587
Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 68 dB (NA68 :25)	24 492	2 414	- 22 078	22 078	0	2 414	2 414	0

Les graphiques de synthèse permettent d'apprécier l'évolution globale pour chacun des indicateurs. Ils présentent, en milliers d'habitants, les chiffres de population : en orange et à gauche les personnes dont les conditions se dégradent, en jaune et à droite les personnes dont les conditions s'améliorent ; en couleur pleine les personnes qui ne sont concernées que par l'une des procédures (actuelle ou nouvelle), en couleur hachurée les personnes concernées par les deux procédures.

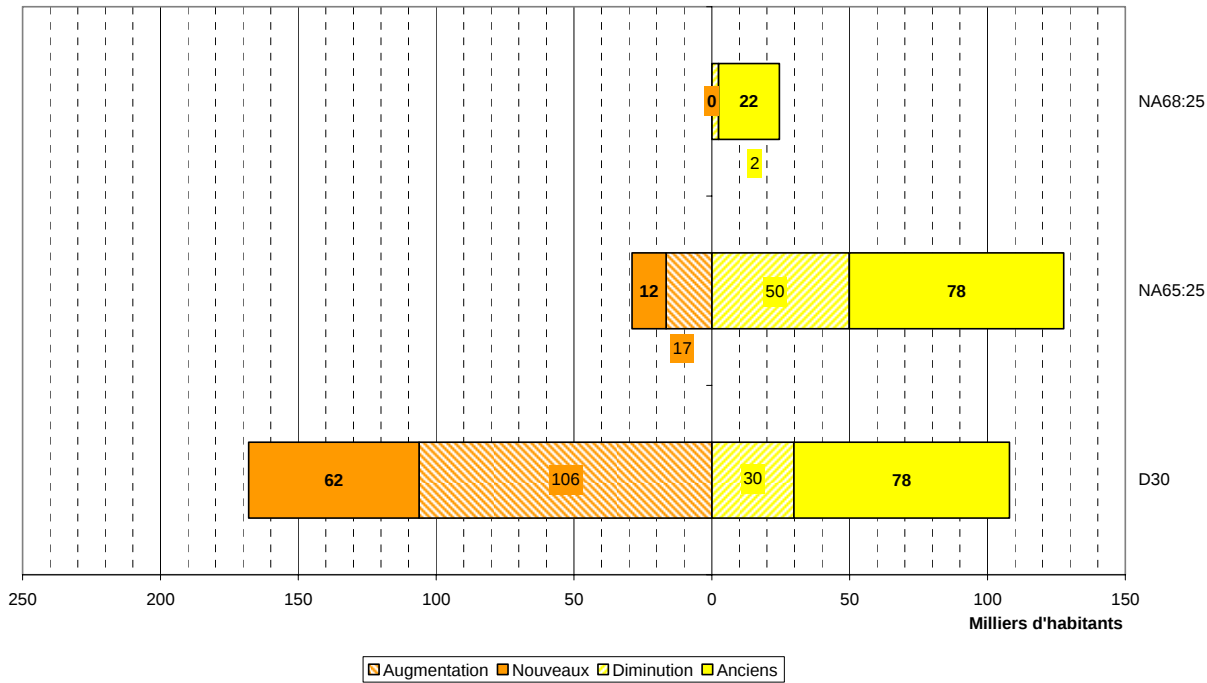


Figure 7 : Synthèse face à l'est

Bilan global

Le bilan global présente les pourcentages de diminution de population. La diminution brute reflète la variation entre les populations anciennement et nouvellement survolées. La diminution nette inclut les variations pour les populations survolées par les deux procédures. Le bilan global est « pondéré » en prenant la configuration face à l’ouest 60% du temps.

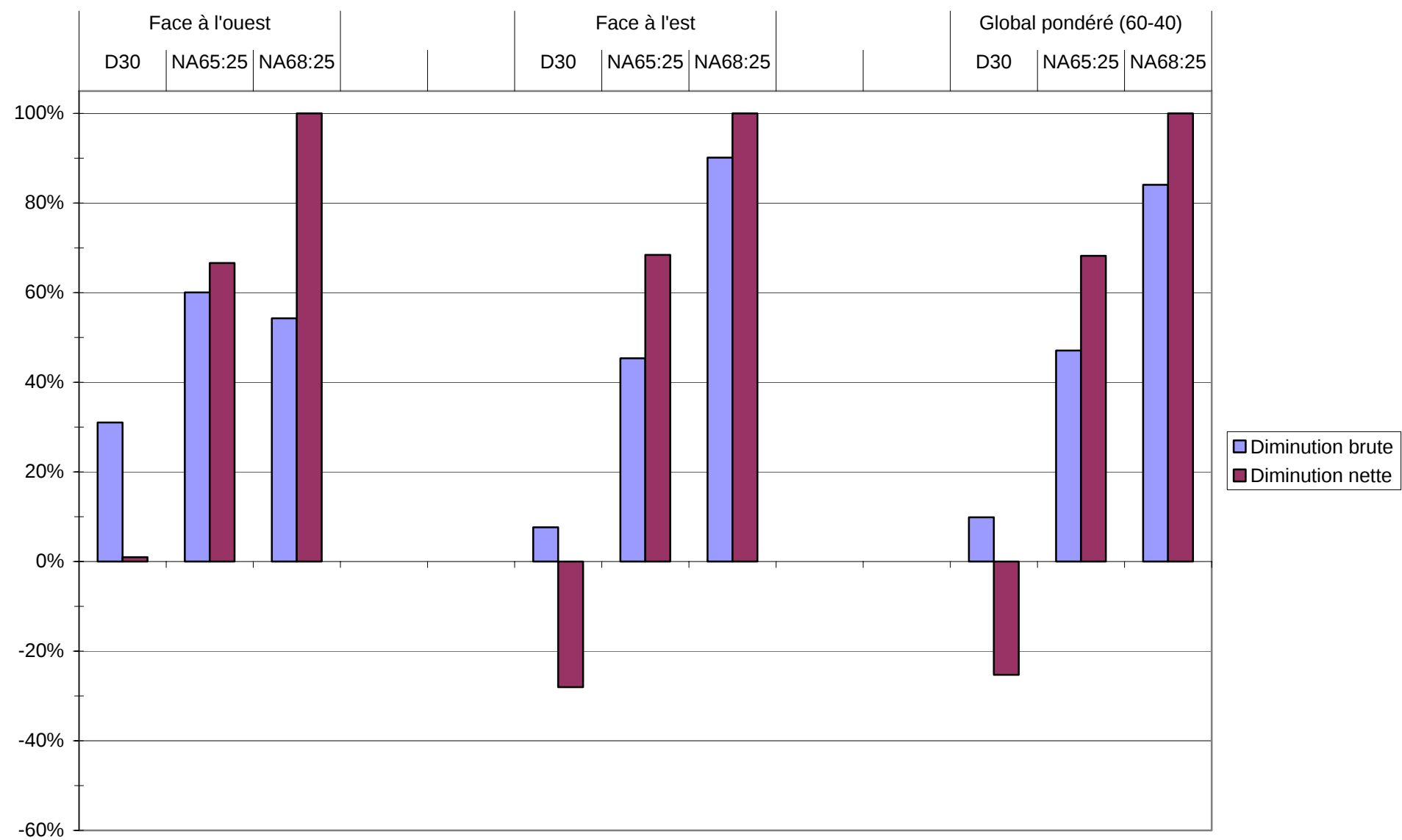


Figure 8 : Bilan des indicateurs

4 - Plan de situation

Ce chapitre donne le détail des enveloppes utilisées pour identifier les communes concernées par l'enquête publique. Il apporte également les chiffres, commune par commune, des décomptes des indicateurs présentés.

4.1. Communes concernées par l'enquête publique

L'enveloppe prend en compte l'extension du périmètre de l'enquête publique aux communes de la zone nouvellement survolée.

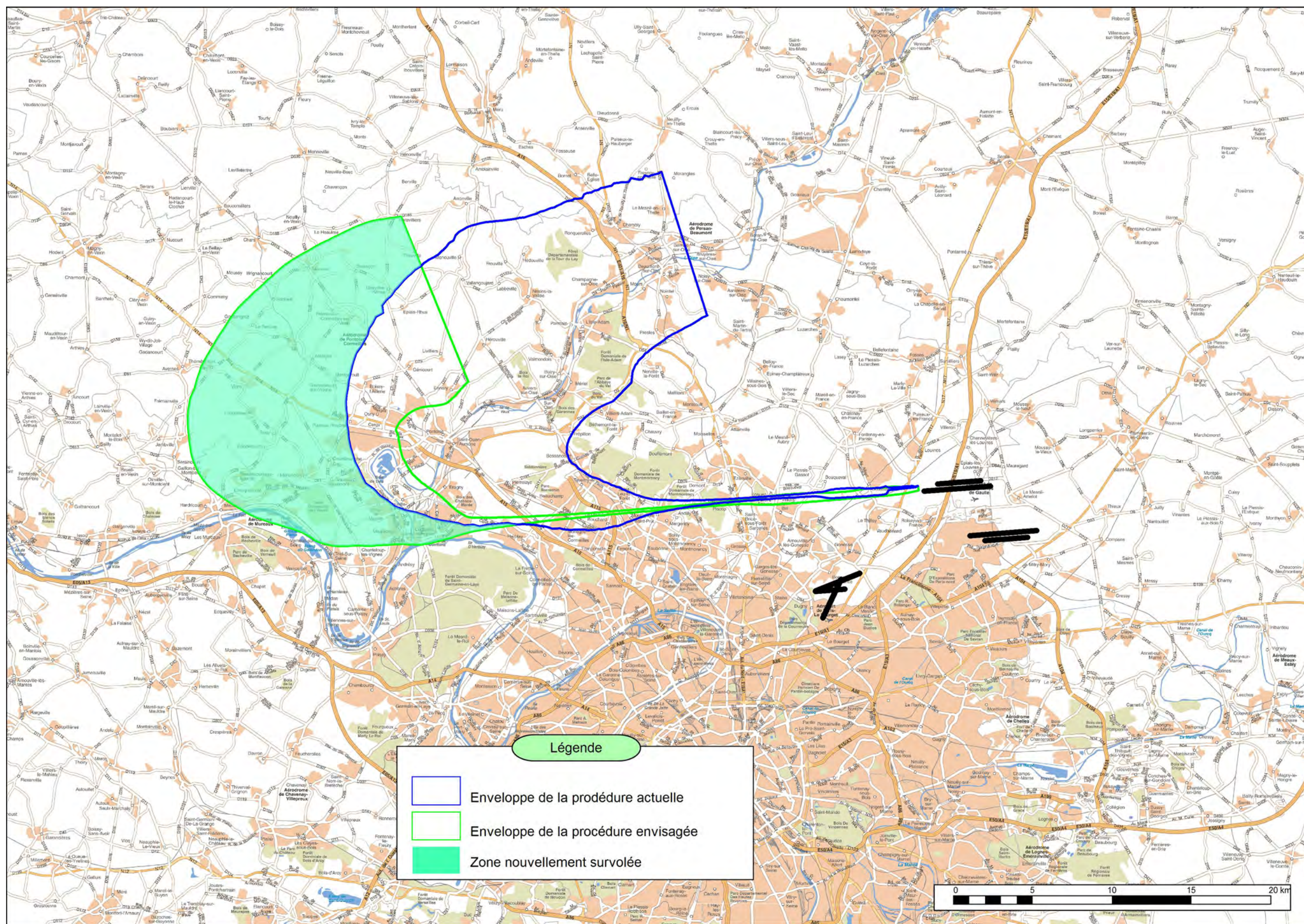


Figure 9 : Enveloppes couvrant 95% des trajectoires des avions en provenance de LORTA en configuration face à l'est.

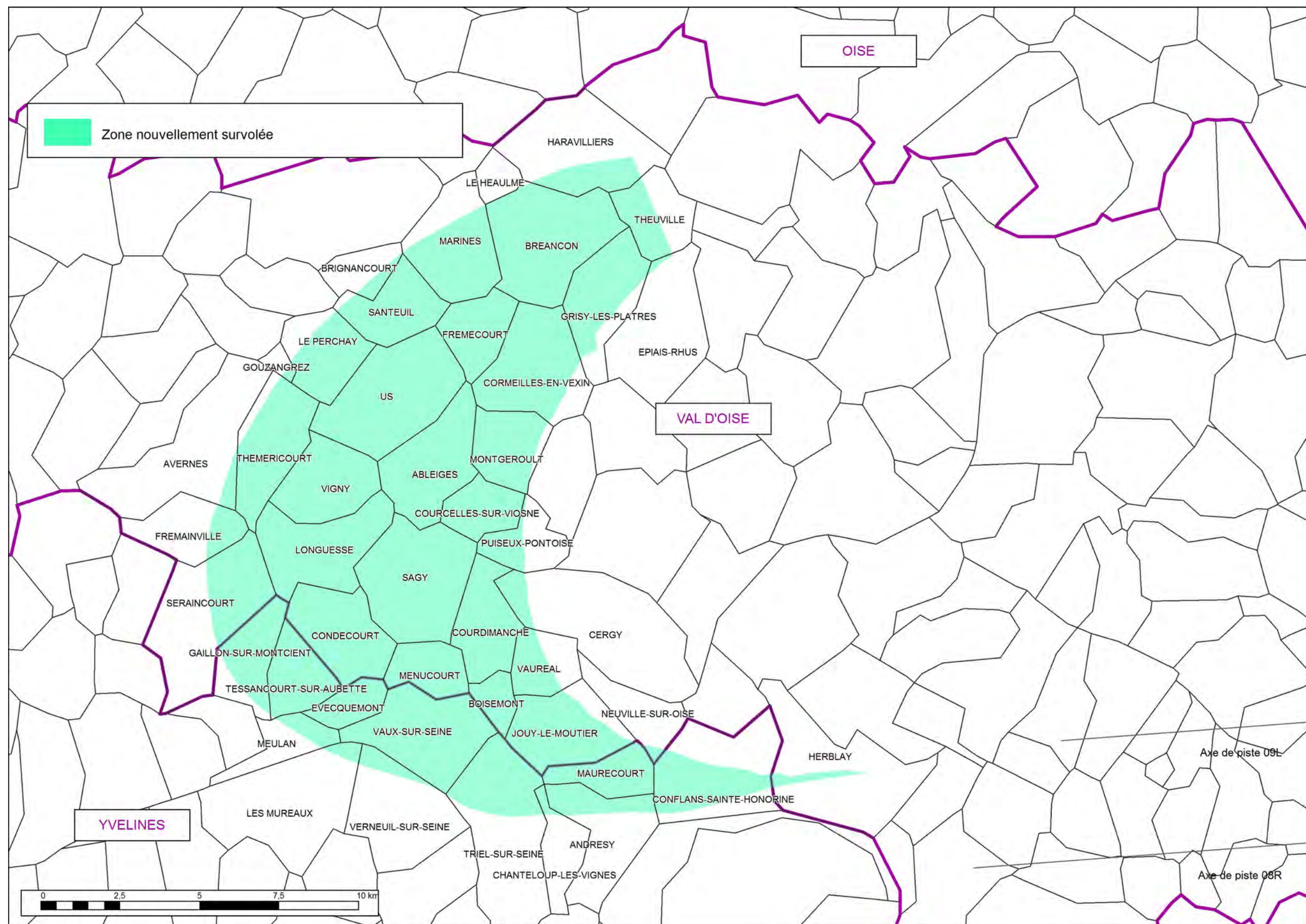


Figure 10 : Zone nouvellement survolée par les avions en provenance de LORTA en configuration face à l'est suite à la modification de procédure

Page laissée intentionnellement blanche

4.2. Évaluation des populations impactées par département et commune

4.2.1. Populations impactées par chacun des indicateurs en face à l'est

Le calcul des populations survolées a été établi à partir des données de l’Institut d’Aménagement et d’Urbanisme de la Région d’Île-de-France (IAURIF) pour les communes de la région Île-de-France (répartition des données de population et de logement sur les zones d’habitat du mode d’occupation du sol 2006). Les résultats ont été corrigés en prenant comme référence les chiffres INSEE 2007.

Seules figurent dans le tableau les communes dont les limites administratives ont une intersection non nulle avec les contours des différents indicateurs. Si de plus le décompte ne fait apparaître aucun habitant, la commune ne figure pas non plus dans le tableau. Enfin, les communes n’ayant des habitants que dans la colonne grisée de chaque indicateur ne voient pas leur condition de survol évoluer.

Tableau 3 : Populations impactées par chacun des indicateurs

Département	Commune	Population de la commune (INSEE 2007)	Zones survolées par au moins 30 avions par jour en dessous de 1981 mètres						Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 65 dB (NA65)						Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 68 dB (NA68)						Configuration
			Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	
78	Achères	19 789	9 296	15 469	6 173		6 173														Est
78	Andrésy	12 501	1 713	2 281	568		568														Est
78	Carrières-sous-Poissy	13 976	62	194	132		132														Est
78	Chanteloup-les-Vignes	9 081	15	36	21		21														Est
78	Conflans-Sainte-Honorine	33 888	24 831	28 240	3 409	1 098	4 507		11 704	19 215	7 511	2 124	9 635								Est
78	Maisons-Laffitte	22 649	5 652	4 298	-1 354	1 366	12														Est
78	Maurecourt	4 135	2 587	3 990	1 403		1 403			2 267	2 267		2 267								Est
78	Saint-Germain-en-Laye	41 517	188	353	165		165														Est
78	Triel-sur-Seine	11 957		1 028	1 028		1 028			375	375		375								Est
78	Vaux-sur-Seine	4 800		2 855	2 855		2 855														Est
78	Verneuil-sur-Seine	15 524		21	21		21														Est
93	Pierrefitte-sur-Seine	28 338												2 792							Est
93	Tremblay-en-France	35 410												247						122	Est
95	Andilly	2 449	286	283	-3	3			1 457	1 420	-37	37			296	286	-10	10			Est
95	Argenteuil	102 572	153	114	-39	39			503		-503	503									Est
95	Arnouville-lès-Gonesse	13 215						10 228						12 775						11 287	Est
95	Auvers-sur-Oise	6 917	109		-109	109															Est
95	Beauchamp	8 843	8 843	3 473	-5 370	5 370			8 843	2 023	-6 820	6 820			1 508		-1 508	1 508			Est
95	Bessancourt	7 231	21		-21	21			22		-22	22									Est
95	Boisemont	726		726	726		726														Est
95	Bonneuil-en-France	711												450						8	Est
95	Bouqueval	309						263						309						268	Est

Département	Commune	Population de la commune (INSEE 2007)	Zones survolées par au moins 30 avions par jour en dessous de 1981 mètres						Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 65 dB (NA65)						Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 68 dB (NA68)						Configuration
			Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	
95	Cergy	57 600	1	253	252	1	253														Est
95	Cormeilles-en-Parisis	21 824	18 770	17 342	-1 428	1 428			10 961		-10 961	10 961									Est
95	Courdimanche	6 505		2 086	2 086		2 086														Est
95	Deuil-la-Barre	21 425						6 982						11 683						2 091	Est
95	Domont	14 755	55	55	0				244	213	-31	31		173	52	52		0			Est
95	Eaubonne	23 541	4 665	4 618	-47	47		65	3 939	3 248	-691	691		65	40		-40	40			Est
95	Écouen	7 383						2 758						5 478						2 286	Est
95	Enghien-les-Bains	12 199						2 987						5 767							Est
95	Éragny	16 416	15 352	770	-14 582	15 212	630														Est
95	Ermont	27 670	7 288	6 501	-787	787			3 523	845	-2 678	2 678									Est
95	Ézanville	9 113						0						326							Est
95	Franconville	32 932	5 817	4 321	-1 496	1 496			3 034	785	-2 249	2 249			17		-17	17			Est
95	Frépillon	2 605	10		-10	10															Est
95	La Frette-sur-Seine	4 520	3 123	2 454	-669	669			826		-826	826									Est
95	Garges-lès-Gonesse	39 098						1 668						16 035						4 768	Est
95	Gonesse	26 262						13 051						16 212						13 436	Est
95	Goussainville	30 310						3 507						7 789						5 093	Est
95	Groslay	8 075						6 631						7 444						3 886	Est
95	Herblay	26 137	10 836	7 922	-2 914	4 124	1 210		9 364	7 329	-2 035	2 105	70		695		-695	695			Est
95	L'Isle-Adam	11 466	28		-28	28							0								Est
95	Jouy-le-Moutier	16 923		16 923	16 923		16 923			18	18		18								Est
95	Louvres	8 905						6						6						6	Est
95	Margency	2 857	12	9	-3	3			1 162	1 087	-75	75			2		-2	2			Est
95	Menucourt	5 167		5 167	5 167		5 167														Est
95	Méry-sur-Oise	9 190	1 012		-1 012	1 012															Est
95	Montigny-lès-Cormeilles	18 526	4 255	4 613	358	283	641		8 315	5 855	-2 460	2 460			2 772		-2 772	2 772			Est
95	Montlignon	2 516	2 042	2 018	-24	24			2 460	2 445	-15	15			1 570	22	-1 548	1 548			Est
95	Montmagny	14 037						1 850						9 876						1 220	Est
95	Montmorency	21 381	959	633	-326	326		7 567	3 459	3 415	-44	44		10 587	2 107	2 054	-53	53		105	Est
95	Neuville-sur-Oise	1 569		1 569	1 569		1 569														Est
95	Parmain	5 462	1 775		-1 775	1 775															Est
95	Pierrelaye	7 635	7 635	105	-7 530	7 530			7 602	102	-7 500	7 500			94		-94	94			Est
95	Piscop	688						663						688						608	Est
95	Le Plessis-Bouchard	7 623	2 378	2 361	-17	17			5 885	4 235	-1 650	1 650			1 336		-1 336	1 336			Est
95	Le Plessis-Gassot	82												1						0	Est

			Zones survolées par au moins 30 avions par jour en dessous de 1981 mètres						Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 65 dB (NA65)						Zones concernées par au moins 25 évènements sonores supérieurs à 68 dB (NA68)						Configuration
Département	Commune	Population de la commune (INSEE 2007)	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	Procédure actuelle	Procédure envisagée	Variation	Population concernée par la procédure actuelle qui ne sera plus concernée par la procédure envisagée	Population non concernée par la procédure actuelle qui sera concernée par la procédure envisagée	Population dont les conditions de survol n'évoluent pas (zone entre le FAP actuel et la piste)	
95	Pontoise	29 148	752		-752	752															Est
95	Roissy-en-France	2 537												14							Est
95	Sagy	1 159		142	142		142														Est
95	Saint-Brice-sous-Forêt	13 914						13						1 235						60	Est
95	Saint-Gratien	20 588	2 856	2 815	-41	41		790	3 848	3 782	-66	66		987							Est
95	Saint-Leu-la-Forêt	14 667	10 021	8 374	-1 647	1 647			12 363	7 036	-5 327	5 327			5 764		-5 764	5 764			Est
95	Saint-Ouen-l'Aumône	22 876	18 403		-18 403	18 403			3		-3	3									Est
95	Saint-Prix	7 245	4 739	4 674	-65	65			7 036	6 349	-687	687			4 032		-4 032	4 032			Est
95	Sannois	25 975	18 615	17 854	-761	761			15 813	2 553	-13 260	13 260									Est
95	Sarcelles	59 594						27 829						47 089						29 556	Est
95	Soisy-sous-Montmorency	17 419						6 024						5 984							Est
95	Taverny	26 228	18 185	5 269	-12 916	12 916			21 865	4 213	-17 652	17 652			4 207		-4 207	4 207			Est
95	Le Thillay	4 011												31						6	Est
95	Valmondois	1 236	831		-831	831															Est
95	Vauréal	15 674		15 579	15 579		15 579														Est
95	Villiers-le-Bel	27 091						109						8 720						1 820	Est
TOTAL			214 171	197 788	-16 383	78 194	61 811	92 991	144 231	78 810	-65 421	77 786	12 365	172 763	24 492	2 414	-22 078	22 078	0	76 626	

4.2.2. Population survolée avant et après pour chacun des indicateurs en face à l'est

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des indicateurs pour les communes concernées par la procédure actuelle et la procédure envisagée dont les conditions de survol évoluent.

Tableau 4 : Tableau de l'évolution des indicateurs pour les populations survolées avant et après

Département	Commune	Population totale (INSEE 2007)	Zones survolées par au moins 30 avions par jour en dessous de 1 981 mètres			Zones concernées par au moins 25 événements sonores supérieurs à 65 dB (NA65)			Configuration
			Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	
78	Achères	19 789	9 296	9 296					Est
78	Andrézy	12 501	1 713	1 713					Est
78	Carrières-sous-Poissy	13 976	62	62					Est
78	Chanteloup-les-Vignes	9 081	15	15					Est
78	Conflans-Sainte-Honorine	33 888	23 734	23 389	345	9 580	9 192	388	Est
78	Maisons-Laffitte	22 649	4 285	3 668	617				Est
78	Maurecourt	4 135	2 587	2 587					Est
78	Saint-Germain-en-Laye	41 517	188	73	115				Est
78	Triel-sur-Seine	11 957							Est
78	Vaux-sur-Seine	4 800							Est
78	Verneuil-sur-Seine	15 524							Est
93	Pierrefitte-sur-Seine	28 338							Est
93	Tremblay-en-France	35 410							Est
95	Andilly	2 449	283	225	58	1 420		1 420	Est
95	Argenteuil	102 572	114	113	1				Est
95	Arnouville-lès-Gonesse	13 215							Est
95	Auvers-sur-Oise	6 917							Est
95	Beauchamp	8 843	3 473	2 066	1 407	2 023		2 023	Est
95	Bessancourt	7 231							Est
95	Boisemont	726							Est
95	Bonneuil-en-France	711							Est
95	Bouqueval	309							Est
95	Cergy	57 600							Est
95	Cormeilles-en-Parisis	21 824	17 343	12 551	4 792				Est
95	Courdimanche	6 505							Est
95	Deuil-la-Barre	21 425							Est
95	Domont	14 755	55		55	212		212	Est
95	Eaubonne	23 541	4 618	1 622	2 996	3 249		3 249	Est
95	Écouen	7 383							Est
95	Enghien-les-Bains	12 199							Est
95	Éragny	16 416	140	75	65				Est
95	Ermont	27 670	6 501	1 325	5 176	845		845	Est
95	Ézanville	9 113							Est
95	Franconville	32 932	4 321	560	3 761	785		785	Est
95	Frépillon	2 605							Est
95	La Frette-sur-Seine	4 520	2 454	1 270	1 184				Est
95	Garges-lès-Gonesse	39 098							Est

Département	Commune	Population totale (INSEE 2007)	Zones survolées par au moins 30 avions par jour en dessous de 1 981 mètres			Zones concernées par au moins 25 événements sonores supérieurs à 65 dB (NA65)			Configuration
			Population	Augmentation	Diminution	Population	Augmentation	Diminution	
95	Gonesse	26 262							Est
95	Goussainville	30 310							Est
95	Groslay	8 075							Est
95	Herblay	26 137	6 711	6 650	61	7 259	5 642	1 617	Est
95	L'Isle-Adam	11 466							Est
95	Jouy-le-Moutier	16 923							Est
95	Louvres	8 905							Est
95	Margency	2 857	9	9		1 087		1 087	Est
95	Menucourt	5 167							Est
95	Méry-sur-Oise	9 190							Est
95	Montigny-lès-Cormeilles	18 526	3 971	3 943	28	5 855	1 691	4 164	Est
95	Montlignon	2 516	2 018	1 563	455	2 445		2 445	Est
95	Montmagny	14 037							Est
95	Montmorency	21 381	633	630	3	3 415		3 415	Est
95	Neuville-sur-Oise	1 569							Est
95	Parmain	5 462							Est
95	Pierrelaye	7 635	105	105		102	62	40	Est
95	Piscop	688							Est
95	Le Plessis-Bouchard	7 623	2 361	2 361		4 235		4 235	Est
95	Le Plessis-Gassot	82							Est
95	Pontoise	29 148							Est
95	Roissy-en-France	2 537							Est
95	Sagy	1 159							Est
95	Saint-Brice-sous-Forêt	13 914							Est
95	Saint-Gratien	20 588	2 815	2 815		3 782		3 782	Est
95	Saint-Leu-la-Forêt	14 667	8 374	5 553	2 821	7 036		7 036	Est
95	Saint-Ouen-l'Aumône	22 876							Est
95	Saint-Prix	7 245	4 674	3 889	785	6 349		6 349	Est
95	Sannois	25 975	17 855	14 474	3 381	2 553		2 553	Est
95	Sarcelles	59 594							Est
95	Soisy-sous-Montmorency	17 419							Est
95	Taverny	26 228	5 269	3 590	1 679	4 213		4 213	Est
95	Le Thillay	4 011							Est
95	Valmondois	1 236							Est
95	Vauréal	15 674							Est
95	Villiers-le-Bel	27 091							Est
TOTAL			135 977	106 192	29 785	66 445	16 587	49 858	

Table des illustrations

FIGURES

Figure 1 : Courbe LDEN 55 d'une journée de trafic en configuration face à l'est	9
Figure 2 : Comparaison des zones concernées par au moins 30 vols par jour en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est	10
Figure 3 : Évolution de la densité de survol pour la zone concernée par au moins 30 vols par jour en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est	11
Figure 4 : Comparaison des zones concernées par plus de 25 évènements sonores supérieurs à 65 dB en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est	12
Figure 5 : Évolution du nombre d'évènements pour la zone concernée par plus de 25 évènements sonores supérieurs à 65 dB en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est.....	13
Figure 6 : Comparaison des zones concernées par plus de 25 évènements sonores supérieurs à 68 dB en dessous de 1981 mètres pour la procédure actuelle et la procédure envisagée en configuration face à l'est	14
Figure 7 : Synthèse face à l'est	15
Figure 8 : Bilan des indicateurs.....	16
Figure 9 : Enveloppes couvrant 95% des trajectoires des avions en provenance de LORTA en configuration face à l'est.	18
Figure 10 : Zone nouvellement survolée par les avions en provenance de LORTA en configuration face à l'est suite à la modification de procédure.....	19

TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau de correspondance	5
Tableau 2 : Synthèse Paris-Charles de Gaulle - Face à l'est.....	15
Tableau 3 : Populations impactées par chacun des indicateurs.....	21
Tableau 4 : Tableau de l'évolution des indicateurs pour les populations survolées avant et après	24